Image not found or type unknown

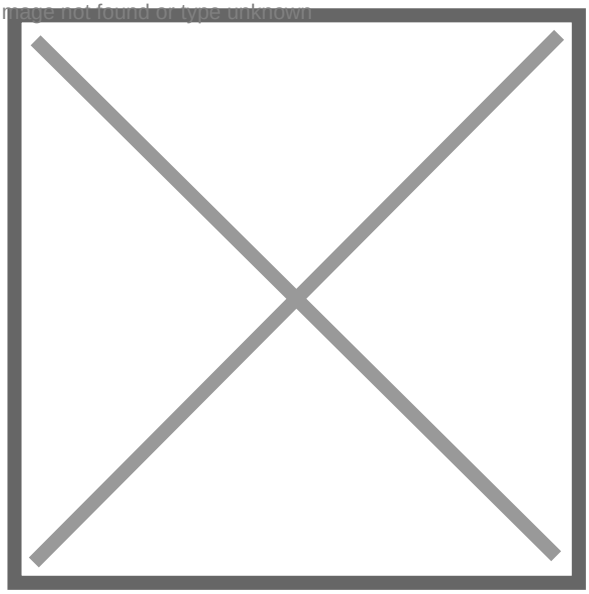

# Un voisin embêtant qui me menace

Par **Adelinepal**, le **30/09/2018** à **12:45**

Bonjour,

Depuis plusieurs mois, je suis en guerre avec mon voisin qui me menace car j'ai un chat. J'ai porté plainte plusieurs fois (il ne veut pas que mon chat se balade dans son jardin) avec menaces de mort envers mon chat et moi.

Mais hier mon chat est tombé du haut de ma fenêtre, dans le jardin du voisin. Je me suis posé sur le rebord de ma fenêtre et j'ai vu le voisin arriver avec son gros chien, essayé d'attraper mon chat. J'ai sauté vite fait du rebord de ma fenêtre, pour récupérer mon chat en sachant que, juste avant, je lui ait dit "Non, non, restez calme, je veux juste récupérer mon chat." Mais il est devenu agressif, mon compagnon est intervenu et ils se sont insultés. Le voisin appelé la gendarmerie. J'ai donnée mon identité mais pas l'identité de mon compagnon. Le gendarmes m'a dit que je suis complice d'intrusion alors que je voulais juste sauver mon chat avant qu'il ne lui fasse du mal.

Que dois-je faire ?
Quels risques vais-je avoir ?
Je suis complètement désespérée et j'ai très peur, je n'ai rien fait de mal, juste sauvé mon chat.

Merci.

Par **Visiteur**, le **30/09/2018** à **15:50**

Bonjour
Pas grand chose, rassurez vous.

Par **Adelinepal**, le **30/09/2018** à **23:32**

Oui. Hier soir il ma cracher dessus en me voyant.. je n'ose meme pu sortir de chez moi . Je vous remercie pour votre réponse

Par **Tisuisse**, le **01/10/2018** à **08:00**

Bonjour,

Enregistrez avec votre portable, les réactions et les menaces de votre voisin puis, ne déposez pas de plainte à la gendarmerie mais directement au Parquet, auprès du Procureur de la République. N'hésitez pas à prendre un avocat qui vous dira quoi faire, comment le faire et à quel moment le faire.

Par **Adelinepal**, le **01/10/2018** à **13:15**

Prendre un avocat je veux bien, mais je n'ai pas les moyens d'en avoir un . Et je ne sais pas trop ou me renseigné.

Par **Tisuisse**, le **01/10/2018** à **13:18**

Le greffe de votre tribunal vous donnera un dossier à remplir pour avoir l'aide juridictionnelle et la liste des avocat acceptant cette aide.

En attendant, voyez à la Maison du droit de votre commune, ou auprès de votre mairie, ou auprès du greffe, les consultations juridiques gratuites ouvertes à tous.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés